

L'ALLIANCE

Bulletin municipal de la Commune d'Étalans

BUDGET COMMUNAL

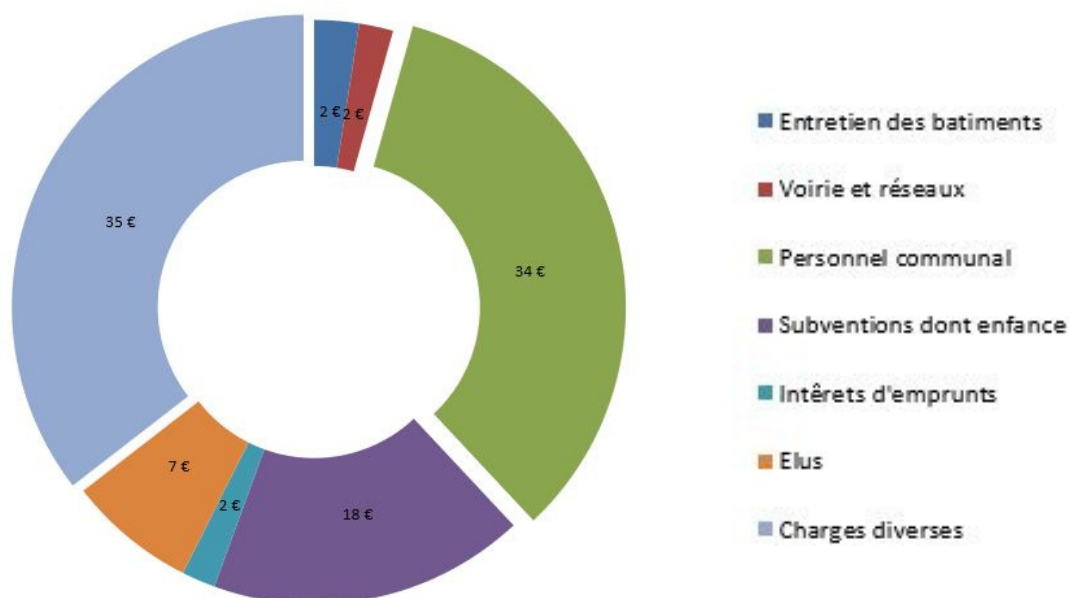
Le budget communal est un document qui prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la commune. Défini pour une période de douze mois allant du 1er janvier au 31 décembre, le budget est voté chaque année avant le 15 avril.

Il comporte deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement, chacune devant être votée en équilibre. Le fonctionnement regroupe les dépenses et les recettes nécessaires à la gestion de la vie courante de la collectivité et l'investissement correspond aux opérations financières permettant de mener de nouveaux projets.

Les recettes de fonctionnement 2023 pour 100 €



Les dépenses de fonctionnement 2023 pour 100 €



PLUI VOTÉ



Le PLUI a été approuvé le 18 mars dernier, lors du conseil communautaire qui a eu lieu à Étalans à l'ESC.

DE NOUVELLES FILIÈRES DE TRI DANS LES DÉCHÈTERIES

Du changement à venir sur le tri en déchèterie !

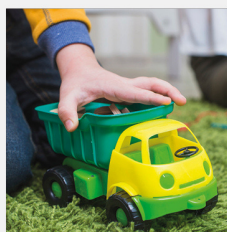
En début d'année 2024, **une grande partie des consignes de tri en déchèterie vont évoluer**. Conformément à la loi (AGEC), de nouvelles filières de tri vont être mises en place dans les déchèteries du Haut-Doubs :

Jeux et jouets

Sports et loisirs

Bricolage et jardinage

Produits et matériaux de construction du bâtiment



Au vu de ces changements importants, **il sera indispensable de demander conseil à l'agent de déchèterie avant de déposer dans les contenants !**

Formés et qualifiés, les agents seront les seuls habilités à vous renseigner.

Merci pour votre contribution et votre bienveillance auprès des agents 😊



Une réglementation qui évolue:

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, dite loi AGECE, a pour objectif de favoriser le réemploi avant le dépôt en déchèterie.

Ainsi, depuis la mi-février, de nouvelles filières REP* (responsabilité élargie du producteur) sont instaurées dans les déchèteries du Haut-Doubs.

Avant de jeter, pensez au réemploi !

En effet, lorsqu'un objet ne sert plus ou qu'il ne fonctionne plus, le premier réflexe est souvent de le déposer en déchèterie. Le réemploi, la réparation et la réutilisation sont pourtant des solutions pour prolonger son usage. Il est donc important de signaler tout objet en bon état avant de le mettre en benne.

Ces objets pourront être collectés par les associations solidaires qui les vendront à petit prix dans leurs magasins et trouveront ainsi une deuxième vie.

Trier mieux pour valoriser plus:

Si les objets ne sont pas réemployables, ils doivent être déposés dans les contenants ou bennes dédiées en déchèterie en suivant les nouvelles consignes de tri.

Des agents pour conseiller les usagers :

Pour vous accompagner au mieux, demandez conseil auprès des agents de déchèterie ; ces derniers sont formés et qualifiés pour répondre aux différentes demandes. De nouveaux panneaux de signalétique sont également présents sur l'ensemble des sites du territoire

LE JARDIN DES TALENTS

Le jardin partagé est né il y a 10 ans grâce à la mise à disposition d'un terrain par la commune et grâce au soutien de Décllic.

Le jardin partagé est un lieu ouvert à tous. L'idée est de jardiner ensemble et de se partager la récolte.

Mais aussi

- De partager le matériel (nous avons du matériel en commun)
- De partager nos idées



C'est un lieu d'échange et d'expérimentation, jardinier(e)s s'y rencontrent pour cultiver, échanger leurs techniques, ponctuellement des professionnels viennent partager leur savoir (Préval pour le compost, CPIE pour les lasagnes etc...) au travers d'ateliers d'animation.

Les habitants nous apportent des plants à repiquer.

Nous avons aussi accueilli des personnes de SDH, travaillé avec l'école primaire pour l'installation de petites barrières en bois autour du jardin.

C'est un très bio jardin

Nous utilisons des méthodes naturelles (pas d'engrais, ni pesticide ...), jardinons en préservant la biodiversité.

Nous expérimentons de nouvelles techniques, faisons nos semis.

Aujourd'hui nous sommes 5 familles à nous retrouver pour jardiner ensemble, généralement le samedi et ensuite chacun peut venir en fonction de ses disponibilités.



Si vous souhaitez venir nous rejoindre, si vous avez des questions concernant ce lieu, nous vous proposons de venir nous retrouver **les samedis matin ou de prendre contact avec Mylène Roussel au 06 63 46 50 85.**



LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE À PATTE JAUNE

Le piégeage de printemps



Le piégeage de printemps est destiné à capturer le maximum de fondatrices (femelles frelons fécondés à l'automne précédent) qui débutent la construction d'un nid primaire : ce nid gros comme une balle de tennis servira de lieu de naissance de futurs frelons asiatiques pour construire plus tard le nid définitif d'un diamètre de plus de 60 cm, peuplé de 5 à 6000 frelons.

Au printemps, lorsque **les températures journalières atteignent les 15°C** de manière stable, vers le 15 mars ou 8 à 10 jours plus tard en altitude, positionner un piège à 1,5 m du sol sur un site attractif pour les frelons : dans un arbuste ou un arbre en fleur fréquenté par des abeilles. L'appât le plus couramment utilisé est un mélange à part égale de sirop de fruit rouge, bière et vin.



Les frelons seront attirés par le nectar des fleurs et les insectes pour nourrir leurs larves.

Le piège doit être nettoyé et restauré tous les 5 à 6 jours afin de maintenir son attractivité.

Il faut piéger les reines pendant environ 6 à 8 semaines, c'est le temps où la reine est seule à entretenir le nid et nourrir sa progéniture, ensuite, elle ne sortira plus.

Au bout de 6 à 8 semaines, il faut cesser le piégeage de printemps.



Mon calendrier de piégeage

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Phase 1 : ne pas piéger	Phase 2 : piégeage limité	Phase 3 : piégeage de printemps			Phase 4 : inutile de piéger		Phase 5 : piégeage d'automne			Phase 1 bis : ne pas piéger	

Avec quels pièges ?

Les pièges doivent être les plus sélectifs possibles avec une séparation entre l'appât et la partie de captures afin de retenir les fondatrices et ouvrières en laissant échapper un maximum d'espèces non-cibles.

Il existe des pièges dans le commerce mais vous pouvez aussi le fabriquer avec une petite bouteille d'eau.

Le trou d'entrée au dessus du piège doit être de 8 mm pour laisser entrée le frelon ,le corps de la bouteille doit être percé de trous de 6mm pour laisser sortir les autres espèces.



Si vous avez besoin de plus d'information concernant le frelon asiatique et sa lutte, vous pouvez vous rapprocher **du référent de la commune d'Étalans** :

Denis PUGIN : tél 06 80 96 16 30

LA SAISON DE PÊCHE EST OUVERTE À L'ÉTANG DES DURGEONS

Samedi 02 Mars, environ 80 pêcheurs se sont donnés rendez-vous pour l'ouverture de la saison de pêche qui, comme chaque année, a été marquée par un lâcher de truites.

D'autres lâchers de truites sont prévus au cours de l'année (13 Avril, 04 Mai et 26 Octobre) ainsi qu'un concours de pêche au coup le 07 Avril.

Carpes, tanches, perches, gardons et rotengles sont présents dans ce petit havre de paix d'environ un hectare. Les pêcheurs de brochets pourront également s'adonner à leur passion à compter du 25 Mai.



Les cartes journalières ou annuelles sont disponibles sur la commune auprès de la boulangerie Pouret ou du magasin Vival ainsi que dans les magasins Univers Pêche et Territoire Pêche de Besançon et Pontarlier.

Cette année, une carte annuelle jeunes (pour les moins de 16 Ans) à 25 Euros a été mise en place afin de faciliter l'accès aux jeunes à notre loisir.

Pour plus d'informations, rendez vous sur le site internet de l'amicale www.etang-etalans.fr

TAILLES DE HAIES

Pour protéger les oiseaux pendant la période de nidification, **il est déconseillé de tailler les haies du 15 mars au 31 juillet.**

Les haies remplissent de nombreux rôles. Elles fournissent des ressources (bois ou nourriture), permettent de se protéger du vent, du soleil et des intempéries et limitent même l'érosion des sols. Elles abritent également de nombreuses espèces, notamment des insectes, et plusieurs oiseaux comme le rouge-gorge, y construisent leur nid.

A partir de la mi-mars, la saison de nidification va commencer. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur cycle de vie, l'Office français de la biodiversité, comme la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), recommande de ne pas tailler les haies ni d'élaguer les arbres du 15 mars au 31 juillet.

Pour les agriculteurs, la taille des haies est interdite du 1er avril au 31 juillet (Arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales).



TOILETTAGE DU CIMETIERE



Le cimetière méritait que des travaux y soient entrepris.

Les employés communaux ont nettoyé les grilles d'entrées par une méthode de sablage.

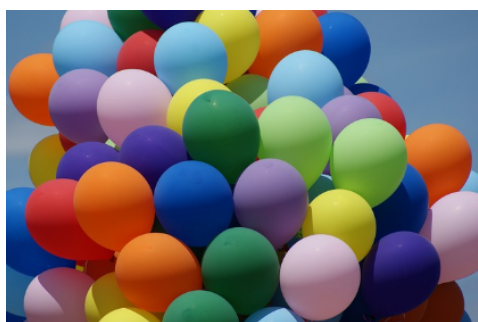
L'ossuaire a fait peau neuve. Monument obligatoire, il est destiné à accueillir les restes mortels des défunts exhumés lors des reprises administratives des concessions.

D'ailleurs, 22 concessions en état d'abandon sont en cours de reprise. Entamée en août 2022 avec information des familles, la procédure se finalisera en avril 2024 par une délibération du Conseil municipal. Ensuite, une entreprise de pompes funèbres sera chargée de procéder à l'exhumation des corps et à l'évacuation des monuments.

Enfin, un nouveau panneau d'affichage plus volumineux et pratique a été installé pour une meilleure information de la population (plan, règlement du cimetière).



LOCATION MATÉRIEL COMMUNAL : TENTES, TABLES, CHAISES



Les beaux jours arrivent et l'envie de se retrouver en famille, entre amis.

- La commune propose à la location des tentes ; 2 grands modèles (tentes plein air) 5x8m et 2 petits modèles (vitabris) 3x4.5m. L'utilisation du matériel doit obligatoirement se faire sur la commune.

Prix de la location :

- Personnes habitant Etalans : 55 € tente plein air (82 € les deux), 27 € stand pliant (44 € les deux)
- Personnes extérieures à Etalans 77 € tente plein air (115 € les deux), 35 € stand pliant (57 € les deux)

- La commune vous propose également de la vaisselle à la location pour un prix forfaitaire de 30 € et des prêts de tables et chaises.

Ces mises à disposition sont soumises à condition de disponibilité.

La réservation se fait en mairie.



ÉLECTIONS EUROPÉENNES : RECHERCHE ASSESSEURS

Pour l'organisation des élections européennes qui se tiendront le dimanche 9 juin 2024, la commune recherche des citoyens bénévoles pour tenir le rôle d'assesseurs dans ses 2 bureaux de vote (Étalans bourg et Charbonnières-les-Sapins).

La participation est possible pour quelques heures, de 8h à 19h.



ÊTES-VOUS BIEN INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

Les prochaines élections sont les élections européennes. L'élection des représentants français au Parlement européen aura lieu le **9 juin 2024**.

Afin d'être en mesure de glisser votre bulletin de vote dans l'urne, vérifiez votre situation électorale.

En effet, pour voter, il faut obligatoirement être inscrit sur les listes électorales.

Si vous n'êtes pas inscrit, ne tardez pas à en faire la demande. Vous pouvez vous inscrire en ligne **jusqu'au 1er mai**.

Pour être électeur, il faut :

- posséder la nationalité française ;
- être majeur ;
- avoir une attache avec la commune au titre de son domicile principal, de sa qualité de contribuable ou de sa qualité de gérant de société.

Pour vous assurer de votre situation, un service en ligne est disponible sur : **Service-Public.fr**.



ENFIN 16 ANS ?



Tu es Français ou de double nationalité

Fais-toi recenser

Dans ta mairie

Avec tes pièces d'identité FR
ET 2ème nationalité

Ensuite tu seras convoqué pour **Journée Défense et Citoyenneté** 8 à 12 mois plus tard.

A l'issue de cette journée, tu obtiendras ton certificat de participation.

Il est indispensable pour passer le permis de conduire, les examens, les concours ...

Inscription possible via www.mon-service-public.fr

DON DU SANG

Les prochaines dates de collectes de dons du sang organisées par l'Amicale des donneurs du sang, qui auront lieu à la salle des fêtes de Nods de 15h30 à 19h30.

Les collectes sont sur RDV, pensez à réserver votre créneau.

Jeudi 18 avril 2024

Jeudi 13 juin 2024

Jeudi 8 août 2024

Jeudi 10 octobre 2024

Jeudi 5 décembre 2024

Marche prévue le 2 juin 2024 à Ornans.



Les dates peuvent être modifiées, n'hésitez pas à vérifier celles-ci sur le site : dondesang.efs.sante.fr, à la rubrique "Où donner" ou sur l'application [Don de sang](#).

DATES À RETENIR

Vendredi 3 mai, LUDOTHÈQUE, de 14h30 à 18h00, espace Douge

Samedi 4 mai, KERMESE DE L'ÉCOLE

Jeudi 16 mai, RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL, à 20h00, Espace socio-culturel

Vendredi 17 mai, LUDOTHÈQUE, de 9h30 à 11h30, espace Douge

Dimanche 19 mai, FOIRE AUX FLEURS, espace socio-culturel

Vendredi 7 juin, LUDOTHÈQUE, de 14h30 à 18h00, espace Douge

Dimanche 9 juin, ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Jeudi 13 juin, RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL, à 20h00, Espace socio-culturel

Vendredi 14 juin, LUDOTHÈQUE, de 9h30 à 11h30, espace Douge

La liste des associations et les diverses manifestations sont à retrouver sur le site d'Étalans <http://www.etalans.com>

ÉTAT CIVIL

AVIS DE NAISSANCE

PUGET Gabin né le 21 décembre 2023
POUYET Romane née le 25 janvier 2024
PESEUX Lucien né le 25 février 2024



AVIS DE DÉCÈS

GAILLARD Robert le 16 février 2024
GAILLARD Monique le 21 février 2024
BILLOD-LAILLET Loïc le 23 février 2024
GIRARDET Roland le 9 mars 2024



CONTACT

Mairie d'Étalans
3 Rue des Granges
25580 Étalans
Téléphone : 03 81 59 21 17
E-mail: mairie@etalans.fr
Site : etalans.com
<https://www.panneaupocket.com/>

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : 14 h - 17 h
Mardi : 10 h - 12 h
Mercredi : 10 h - 12 h
Jeudi : 10 h - 12 h
Vendredi : 14 h - 18 h
1er et 3ème Samedi du mois : 10 h - 12 h